



Spéciale
élu.e.s

Université De l'Eau # 4

Qui paie l'eau ?

Fady Hamadé - Ireedd

11 Mars 2022

- **Qui paie l'eau ? → Pour quel usage ?**

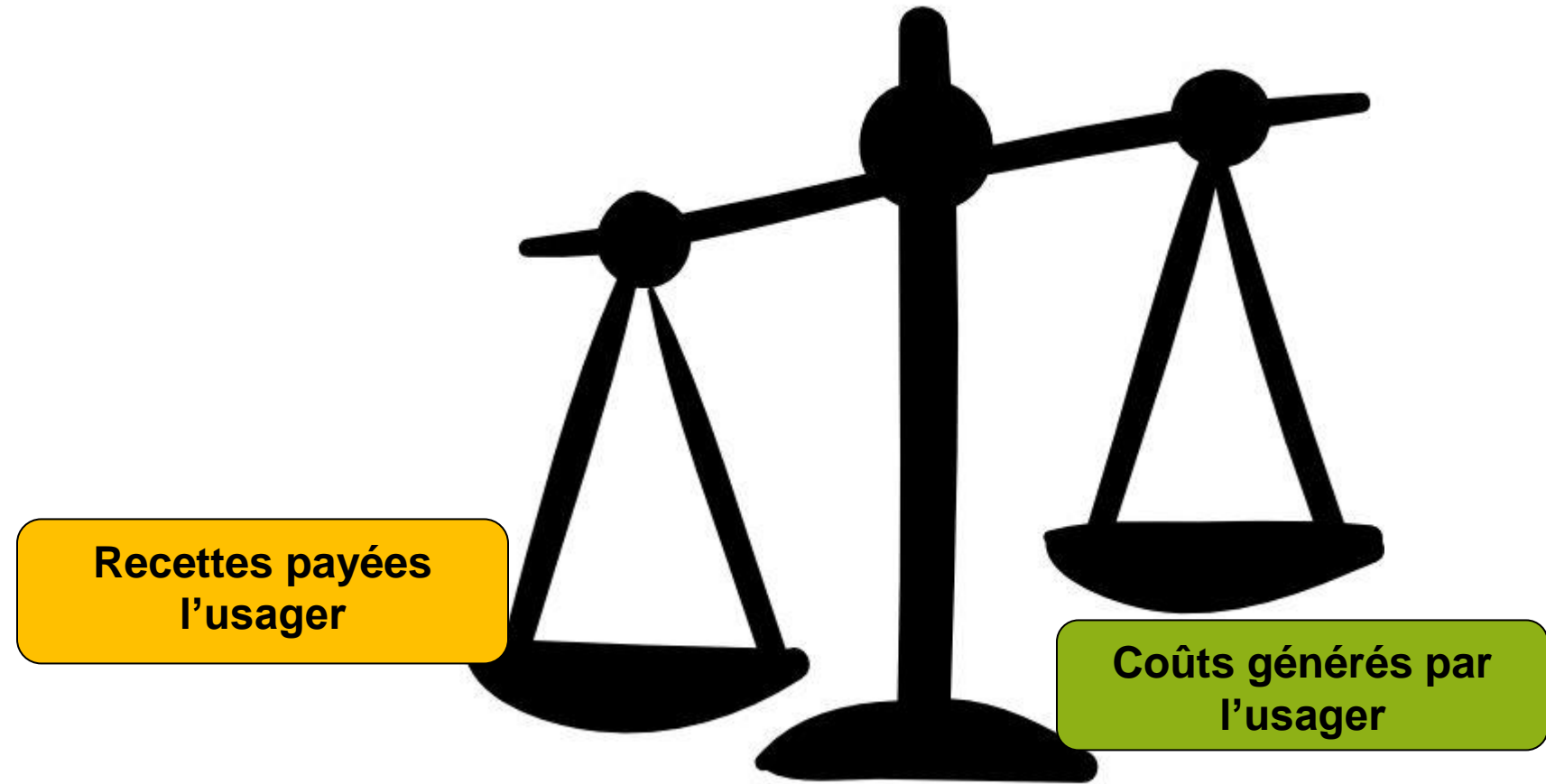
- Domestique
 - Résidents
 - APAD (Activités de Production Assimilées Domestiques ...)
 - Industriel
- Agricole
- Industriel
- Récréatif

- **Qui paie l'eau → Quels coûts ?**

- Les coûts directs
 - Fonctionnement / Exploitation
 - Investissement
- Les coûts indirects
 - Pollution → Redevance

Qui paie l'eau ?

- **Equilibre entre**
 - les coûts et
 - les recettes
- **Par usage**
 - Domestique
 - Industriel
 - Agricole



- **Recommandation de la DCE :**

- Renvoyer chaque usager à ses responsabilités : Principe du pollueur payeur
- → Assumer les coûts générés par son usage de l'eau
- **Une recommandation mais pas une obligation, il n'y a pas de dé marche prescriptive**

- *Exercice national de rapportage européen de la DCE*
- *Les résultats présentés sont des moyennes annuelles calculées sur la période 2013-2016 (4 ans). Principales sources :*
 - *L'analyse des comptes administratifs (CA) des collectivités :*
100% des CA sur la Martinique
 - *Reconstitution des comptes des délégataires à partir des données Insee sur les ventes d'eau*
- *Méthodologies validées au niveau national avec toutes les agences de l'eau et les offices de l'eau*

- Photographie du financement des usages de l'eau (période 2013-2016)

- **Les Ménages (ou Domestique),**
- **L'utilisateur Agricole.**
- **L'utilisateur Industriel.**
 - Référence : Institut européen de statistiques EUROSTAT : elle inclut toutes les activités de production, y compris les services, les petits commerces, l'artisanat, les PME-PMI.
 - **Usager industriel** : on retrouve :
 - Les industriels au sens « **redevables** » des Offices/Agence de l'eau
 - Activités de production assimilées domestiques (**APAD**) ; Petits commerces, Artisanat et les PME-PMI, administrations publiques
- **Le Contribuable**
- **L'Environnement.**
 - La Directive demande également d'évaluer les bénéfices et les dommages pour les milieux naturels

Coûts générés par l'utilisateur

- **Services collectifs AEP + AC**
 - 50,98 M€ - Exploitation
 - 31,77 M€ - Réseau (CCF)
- **Compte propre (ANC)**
 - 7,57 M€ - Entretien
 - 35,33 M€ - Equipement (CCF)
- **Transferts Reçus**
 - Aides ODE – 3,62 M€
 - Subventions – 5,73 M€
 - Solidarité interbassin – 1,65 M€



Payées l'utilisateur

- **Factures**
 - 36,98 M€ - Eau potable
 - 30,05 M€ - AC
- **Compte propre (ANC)**
 - 7,57 M€ - Entretien
 - 35,33 M€ - Equipement (CCF)
- **Transferts payés**
 - Redevances - 6,99 M€
 - TGAP - 0,28 M€
 - Redevance Phytosanitaire - Onema - 0,02 M€

Moyenne 2013 2016

La récupération des coûts par les usagers martiniquais

- **Question :**

- Les usagers payent-t-ils les services dont ils bénéficient à la hauteur de ce bénéfice ?
- Le ratio de récupération des coûts : Rapport entre les flux payés directement et indirectement et les coûts des services utilisés

Million d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture
Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	97%	96%	88%	88%

- **Réponse :**

- Non, les usagers ne payent pas les services à la hauteur de ce qu'ils consomment

La récupération des coûts par les usagers, avec les coûts environnementaux

- **Question :**

- Les usagers payent-t-ils les services dont ils bénéficient à la hauteur de ce bénéfice, avec les services écosystémiques ?
- Taux de récupération des coûts marchands et NON marchands

Million d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture
Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	97%	96%	88%	88%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	51%	41%	21%	50%

- Les usagers ne financent pas à 100% leur usage de l'eau
- Les contribuables participent au financement des usages de l'eau
- L'intégration de l'acteur « environnement » dégrade les taux de récupération des coûts.
- Les usagers ne compensent pas les dégradations environnementales

- **Chasse aux fausses bonnes idées**

■ **Merci de votre attention**

FADY HAMADE